Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N15_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*32*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°15 / 11.12.25

Solidarités – Plan de financement prévisionnel FSE + Chantier Nature et Patrimoine et ressourcerie Récup'R

Dans le cadre de la demande de subvention au titre du Fonds Social Européen FSE+, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur les plans de financement suivants pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

A noter, le périmètre budgétaire du FSE ne prend en compte qu'une partie des dépenses à savoir une part de l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel des agents en insertion et un pourcentage de dépenses indirectes. De la même manière, il ne prend en compte que les ressources qui financent ces postes de dépenses c'est pourquoi les recettes des ventes à Récup'R ne sont pas indiquées.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N15_111225-DE

Dépenses		Recettes	
Dépenses de Personnel	141 450,00 €	FSE	86 475,00 €
Prestations Externes	29 500,00 €	Conseil Départemental	64 600,00 €
Dépenses Indirectes	21 217, 50 €	DDETS-accompagnement	10 712.24 €
		Autofinancement	30 380,26 €
Total dépenses	192 167,50 €	Total recettes	192 167,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les plans de financement tels que présentés ci-dessus pour le Chantier Nature et Patrimoine et la ressourcerie Récup'R pour l'année 2026 ;
- d'autoriser la présidente à signer les documents correspondants.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.12 10:56:10 +01'00'